

Unité départementale de l'Essonne
Cité administrative
Boulevard de France
91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX

EVRY-COURCOURONNES CEDEX, le
24/01/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 06/01/2023

Contexte et constats

Publié sur 

BROTHERS AUTO SERVICES

2 RUE DE L'ARTISANAT
91210 DRAVEIL

Références : D2023-
Code AIOT : 0100011728

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 06/01/2023 dans l'établissement BROTHERS AUTO SERVICES implanté 2 RUE DE L'ARTISANAT 91210 DRAVEIL. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite s'inscrit dans la vérification administrative des activités de la société.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- BROTHERS AUTO SERVICES
- 2 RUE DE L'ARTISANAT 91210 DRAVEIL
- Code AIOT : 0100011728
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Les activités consistent en un garage dédié aux véhicules utilitaires. Sur l'année 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 127 100 €.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- situation administrative

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
3	Gestion déchets	Code de l'environnement du 04/01/2023	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative/ gestion épaves véhicules	Décret du 13/04/2010	/	Sans objet
2	situation administrative garage	Décret du 08/06/2006	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site semble désaffecté. Une nouvelle société doit s'implanter sur le terrain.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative/ gestion épaves véhicules

Référence réglementaire : Décret du 13/04/2010
Thème(s) : Situation administrative, situation administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719
1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ² (régime enregistrement)
Constats : Le jour du contrôle, l'inspection n'a pas pu pénétrer sur le site car celui-ci était fermé par une clôture de type clôture de chantier. Les nombreux véhicules présents habituellement sur le site (utilitaires) avaient été évacués. Le garage semblait fermer (rideaux métalliques baissés).
Il n'a pas été constaté de véhicules hors d'usage sur le site. L'établissement ne relève pas de la rubrique 2712.
Observations : Il n'a pas été constaté de véhicules hors d'usage sur le site. L'établissement ne relève pas de la rubrique 2712.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 2 : situation administrative garage

Référence réglementaire : Décret du 08/06/2006
Thème(s) : Situation administrative, situation administrative
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant : b) Supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ² (régime déclaratif) 2. Vernis, peinture, apprêt (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant : b) Supérieure à 10 kg / j, mais inférieure ou égale à 100 kg / j (régime déclaratif)
Constats : Même si l'inspection n'a pas pu procéder à un contrôle des ateliers, au regard des superficies mesurées via l'outil GEOPORTAIL, l'établissement ne relève pas du régime de la déclaration au titre de la rubrique 2930-1.
Observations : Les activités de la société ne contenaient pas de prestations de carrosserie (application de peintures), les activités n'étaient donc pas classées au titre de la rubrique 2930-2.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Gestion déchets

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 04/01/2023
Thème(s) : Risques chroniques, Gestion des déchets
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Article L541-2 Modifié par Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art. 2 Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge.
Constats : Les ateliers n'ayant pas pu être visités, l'inspection n'a pas pu constater si les locaux étaient vides.
Observations : L'inspection demande à l'exploitant de lui fournir sous 15 jours les documents justifiant que les déchets liés à ses activités ont bien été éliminés dans le cadre de la cessation des locaux à une autre société (pneumatiques usagés, huiles, filtres, batteries...).
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

Brother auto services – DRAVEIL
Inspection 06/01/2023



vue streetview août 2020



Vue geoportail

Clichés 06/01/2023

